



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 128655

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression de filières sciences et techniques de gestion (STG) au lycée Sarcey, et la suppression de postes au lycée Kastler, situés tous les deux à Dourdan. Depuis plusieurs années, le lycée Sarcey propose aux élèves qui le souhaitent de rejoindre une filière STG. Celle-ci répond à une réelle demande et présente un très bon bilan quant à ses résultats au baccalauréat. De plus, avec trois classes proposées, la filière STG peut offrir un nombre raisonnable de places par classe, ce qui participe au développement et au suivi individuel de chaque élève. Or le ministère souhaite supprimer une classe de STG en première à la rentrée 2012 au lycée Sarcey, ainsi que la spécialité communication et gestion des ressources humaines en terminale à la rentrée 2013, ce qui aboutira *de facto* à la suppression totale de cette filière à Sarcey, en plus d'accroître le nombre d'élèves par classe dans les autres sections de la filière STG. Cette baisse du nombre de classes en STG contraint les élèves à se réorienter vers des filières générales, celles-ci répondant moins bien à leurs attentes et choix de spécialisation. Fermer les classes STG conduit également à augmenter encore la surcharge des classes dans ces sections générales ; les élèves souhaitant s'engager, malgré les fermetures, dans cette filière devront alors changer de lycée, et étudier parfois loin de leur lieu de résidence. Elle lui demande donc de revenir sur cette décision de fermeture de classes au lycée Sarcey. Concernant le lycée Kastler de Dourdan, le ministère souhaite supprimer 7,5 postes à la rentrée 2012. Cette décision ne sera pas sans conséquence sur la qualité des enseignements et le suivi des élèves puisque cela équivaut à une dotation insuffisante pour couvrir les besoins de fonctionnement du lycée l'année scolaire prochaine (perte de 160 heures d'enseignement). De surcroît, le lycée ne sera plus en mesure de proposer des enseignements en demi-groupes dans les matières dans lesquelles cela peut être bénéfique pour la progression des élèves, comme les sciences ou les langues. Tout en l'alertant sur la nécessité de revenir sur cette décision, elle lui demande également de préciser comment il compte enrayer la baisse du suivi individualisé des élèves et la dégradation de la qualité de l'enseignement, inhérentes à ces suppressions d'heures et de postes.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128655

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1475

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)